



Marcher - Courir - Sauter - Lancer

Les entraîneurs



**Cyril
COITOU**



**Benjamin
COLOMBIER**



**Jean-Pierre
KLING**



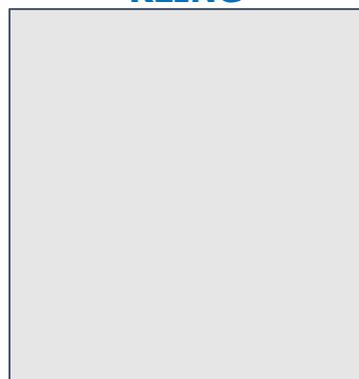
**Jean-Pierre
VOUAGNER**



Quentin OUDOT



Alain PREVOST



Franck AUGER



**Sandrine
EGLEME**

Une histoire humaine

1953
Création
du club

**Athlé
Jeunes**

**Athlé
Running
Loisirs**

200
bénévoles
mobilisés

COURIR

SAUTER

169
Jeunes
à l'école
d'athlé

**Athlé
Santé**

358

Licenciés

Athlé Piste

**Athlé
Hors Stade**

LANCER

Athlé découverte

Découvrir l'athlétisme de manière ludique

Participer à des rencontres, avec d'autres clubs, par équipes : l'important n'est pas la performance mais le plaisir et le jeu !

Rendez-vous :

Mercredi de 14h00 à 16h00
stade Marie-José Pérec

puis du 03/11/2021 au
09/02/2022 à la
Halle sportive du C.O.M ou au
stade en fonction des mesures
sanitaires



185€/an

(-15 euros pour les licenciés
2020/2021)

comprenant l'inscription, la licence,
l'accès au stade, l'encadrement
diplômé, l'assurance
et

le maillot du club pour les
nouveaux licenciés

Coupon sport /
Chèques vacances acceptés

L'équipement indispensable

pour une pratique correcte :

- baskets training
- vêtements adaptés au sport

Les autres sections de l'EAM

Benjamin(e)s / Minimes / Piste / Hors-stade / Running loisir / Athlé Santé

Devenir athlète : découverte des différentes familles de l'athlétisme et de la compétition

S'essayer aux différentes épreuves

Apprendre à s'échauffer, s'entraîner pour acquérir les savoir-faire de l'athlétisme

Aborder les courses, les sauts et les lancers sur le plan technique

Rendez-vous :

Mercredi de 16h30 à 18h00 et/ou

Vendredi de 18h00 à 19h30

stade Marie-José Pérec

puis du 02/11/2021 au

25/02/2022

Mercredi et Vendredi à la Halle sportive du C.O.M ou au stade en fonction des mesures sanitaires.

Spécialiste Lancer : RDV le vendredi (18h à 19h30) et samedi (10h à 11h30) au stade



195€/an

(- 15 euros pour les licenciés 2020/2021)

comprenant l'inscription, la licence, les déplacements, l'accès au stade, l'encadrement diplômé, l'assurance et

le maillot du club pour les nouveaux licenciés

Coupon sport /

Chèques vacances acceptés

L'équipement indispensable pour

une pratique correcte :

- baskets training
- pointes conseillées
- vêtements adaptés au sport

Les autres sections de l'EAM

Poussin(e)s / Minimes / Piste / Hors-stade / Running loisir / Athlé Santé

Devenir athlète : découverte des différentes familles de l'athlétisme et de la compétition

S'essayer aux différentes épreuves

Apprendre à s'échauffer, s'entraîner pour acquérir les savoir-faire de l'athlétisme

Aborder les courses, les sauts et les lancers sur le plan technique

Rendez-vous :

Lundi de 18h00 à 19h30 et/ou
Jeudi de 18h00 à 19h30 +
mercredi de 16h30 à 18h00
stade Marie-José Pérec

puis du 02/11/2021 au
25/02/2022

Lundi au Cosec St Exupéry
Mercredi à la Halle du Com
Jeudi au Palais des Sports

Spécialiste Lancer : RDV le
vendredi (18h à 19h30) et
samedi (10h à 11h30) au
stade



195€/an

(- 15 euros pour les licenciés
2020/2021)

comprenant l'inscription, la licence, les déplacements, l'accès au stade, l'encadrement diplômé, l'assurance et

le maillot du club pour les nouveaux licenciés

Coupon sport /
Chèques vacances acceptés

L'équipement indispensable

pour une pratique correcte :

- baskets training - pointes
- vêtements adaptés au sport

Les autres sections de l'EAM

Poussin(e)s / Benjamin(e)s / Piste / Hors-stade / Running loisir / Athlé Santé

Athlé performance :

S'entraîner, progresser, se spécialiser : seul, tous ensemble

Participer aux compétitions individuelles et collectives

Développer le sens de l'effort, du travail, du respect, du partage

Rendez-vous :

Mardi de 18h00 à 19h30 et/ou

Vendredi de 18h00 à 19h30

stade Marie-José Pérec

puis du 02/11/2020 au

05/03/2021 au

Palais des Sports

Lundi de 18h00 à 19h30 et/ou

Samedi de 9h30 à 11h00

au stade Marie-José Pérec

(toute l'année)

Spécialiste Lancer : RDV le

lundi (18h à 19h30) et samedi

(10h à 11h30) au stade

L'équipement indispensable

pour une pratique correcte :

- baskets training
- pointes
- vêtements adaptés au sport



195€/an

**(- 15 euros pour les licenciés
2020/2021)**

comprenant l'inscription, la licence, les déplacements, l'accès au stade, l'encadrement diplômé, l'assurance et

le maillot du club pour les nouveaux licenciés

Coupon sport /
Chèques vacances acceptés

Les autres sections de l'EAM

Poussin(e)s / Benjamin(e)s / Minimes / Hors-stade / Running loisir / Athlé Santé

à partir de 2006

HORS STADE

Cadets/Juniors/Espoirs/Seniors/Masters

Athlé compétition :

S'entraîner, progresser : seul, tous ensemble

Participer à des courses officielles FFA (Cross, 10 km, Semi, Marathon,etc.)

Développer le sens de l'effort, du travail, du respect, du partage

Rendez-vous :

Mardi de 18h30 à 20h00 et/ou
Jeudi de 18h30 à 20h00

Stade Marie José Pérec

Possibilité également de participer
aux entraînements Running Loisir

**Sortie nature dimanche matin
à 8h30**



195€/an

(- 15 euros pour les licenciés
2020/2021)

comprenant l'inscription, la licence,
les déplacements, l'accès au stade,
l'encadrement diplômé, l'assurance
et

**le maillot du club pour les
nouveaux licenciés**

Coupon sport /
Chèques vacances acceptés

L'équipement indispensable

pour une pratique correcte :

- baskets training
- vêtements adaptés au sport

Les autres sections de l'EAM

Poussin(e)s / Benjamin(e)s / Minimes / Piste / Running loisir / Athlé Santé

Courir à son rythme, dans la convivialité, encadré par des entraîneurs diplômés FFA

Débuter ou reprendre la course à pied

Bénéficier de la convivialité et de l'émulation d'un groupe

Progresser à son rythme grâce aux séances proposées par les coachs (footing, étirements, condition physique, fractionnés, sorties trail, etc.)

RENDEZ-VOUS :

Lundi de 19h30 à 20h30 et/ou
Mercredi de 18h00 à 19h00 et/ou
Samedi de 11h00 à 12h00
Stade Marie José Pérec

Mercredi (aux beaux jours)
sortie Trail de **18h30 à 19h30**
Dimanche sortie nature à **8h30**

Possibilité également de participer aux entraînements Hors-stade



150 €/an

(- 10 euros pour les licenciés
2020/2021)

comprenant l'inscription, la licence,
l'accès au stade, l'encadrement
diplômé, l'assurance

Coupon sport
Chèques vacances acceptés

L'équipement indispensable

pour une pratique correcte :
baskets training
vêtements adaptés au sport

Les autres sections de l'EAM

Poussin(e)s / Benjamin(e)s / Minimes / Piste / Hors-stade / Athlé Santé

Activités encadrées par un entraîneur diplômé Athlé Santé

Groupe de 10 personnes maximum avec une pratique adaptée à chaque personne atteinte d'une maladie chronique (maladies respiratoires, cardiovasculaires, métaboliques, prévention primaire et secondaire de certains cancers).

Accueil possible aux personnes souffrants d'autres pathologies.

Activités encadrées et sécurisées, tournées vers le bien-être, la détente, la lutte contre la sédentarité et ses effets : marche nordique, running entretien, remise en forme, condition physique.

Rendez-vous :

Vendredi de 10h00 à 11h00

Stade Marie José Pérec



Une prise en charge partielle peut dans certains cas être assurée par le Réseau Sport Santé BFC
Pour toute demande de renseignement

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAISON SPORT SANTÉ**

6 place Carnot, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 71 25

sport-sante@ville-macon.fr

140 €/an

comprenant l'inscription, la licence, l'accès au stade, l'encadrement diplômé, l'assurance

Coupon sport
Chèques vacances acceptés

L'équipement indispensable

pour une pratique correcte :
baskets training
vêtements adaptés au sport
bouteille d'eau

Les autres sections de l'EAM

Poussin(e)s / Benjamin(e)s / Minimes / Piste / Hors-stade / Running Loisir

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour m'inscrire ou inscrire mon enfant je fournis :

- La demande d'inscription recto / verso remplie et signée
- Autorisation parentale pour les mineurs complétée et signée
- Certificat médical d'aptitude selon les cas (voir rubrique ci dessous)
- Règlement de la licence (chèques vacances, coupon sport acceptés)
- J'étais licencié sur la saison 2020/2021, je profite d'une réduction sur ma licence (-10 € sur licence Running Loisirs / -15 € sur licence**

Nouvelle adhésion N° de licence (si déjà licencié à la Fédération Française d'Athlétisme) | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Nom de naissance : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Nom d'usage : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Prénom : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | Sexe : F M

Date de naissance : | _ | _ | _ | / | _ | _ | _ | / | _ | _ | _ | _ | (jj / mm / aaaa)

Lieu de naissance : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Pays de naissance : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Nationalité | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (L'athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)

Adresse complète : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

| _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Code Postal : | _ | _ | _ | _ | _ | Ville | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Adresse Email (obligatoire) : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

| _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Numéro de téléphone (fixe ou portable) : | _ | _ | _ | | _ | _ | _ | | _ | _ | _ | | _ | _ | _ |

Type de licence choisie : Poussin(e)s Benjamin(e)s Minimes Piste Hors stade Running Loisirs Athlé Santé

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise et Athlé Running le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
- Pour les Licences Athlé Santé, le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
- Pour la prise d'une 1ère licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le titulaire de l'autorité parental peut attester avoir rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et voir son enfant dispenser, dans les conditions prévues par le Code du Sport, de présenter un certificat médical.
- Dans le cadre d'un renouvellement de licence, et dans les conditions prévues par le Code du Sport, le soussigné atteste en cochant la case ci contre avoir répondu NON à chaque question du questionnaire de santé envoyé par mail par le la FFA début juillet et se voir éventuellement dispensé de la présentation d'un nouveau certificat médical pour renouveler ma licence

Autorisation hospitalisation / Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs - Conformément à l'article R.232-45 du Code du Sport

En ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant.....

.....autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné,, en ma qualité de

.....(père, mère, représentant légal) de l'enfant.....autorise la réalisation de

prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang. (rayer en cas de refus)

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- aux Clubs : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,26 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).
- aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,7 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).

En cas de refus de l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée je coche la case ci contre et reconnais avoir été informé des risques encourus pouvant porter atteinte à mon intégrité physique lors de la pratique de l'Athlétisme

En signant ce bulletin d'adhésion, le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles complémentaires proposées (options 1 et 2 consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Droit à l'image :

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

J'accepte l'utilisation de mon image Je refuse l'utilisation de mon image

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr

Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

J'accepte la transmission des informations Je refuse la transmission des informations

En raison des restrictions imposées par l'épidémie de COVID-19 dont l'évolution n'est pas connue à ce jour, l'association se réserve le droit de modifier l'ensemble des informations contenues dans ce document.

En signant le bulletin d'inscription, le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlement intérieur du club, les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme

Date

Signature du Licencié

(des parents ou du représentant
légal si le licencié est mineur)

Pour les mineurs

Je soussigné (e)

Nom :

Prénom :

RESPONSABLE LÉGAL(E) de Nom, prénom du licencié

Date de naissance :

Sollicite son inscription à l'ENTENTE ATHLÉTIQUE MACONNAISE,

J'atteste sur l'honneur de réponses négatives à toutes les rubriques du questionnaire de santé ci-joint

Je l'autorise à participer aux entraînements et compétitions prévus par l' EAM et à se rendre seul (e) aux lieux de rendez-vous.

Lors des déplacements à l'extérieur de MÂCON, je l'autorise à quitter éventuellement le lieu de compétition (en dehors des moments consacrés à ses épreuves) à la condition expresse d'en avoir averti un dirigeant et d'avoir reçu son accord.

Fait à

Le

Signature

La T'ÉAM recrute...

...à chacun son Athlé

Aider c'est aussi participer, rejoignez La T'ÉAM BÉNÉVOLES

Parent, Athlète, Passionné, tout le monde peut Aider !!!

Chacun peut aider à sa manière, selon ses compétences, sa disponibilité



Aider
Installer
Ranger
Servir
Observer
Essayer
Juger

Aidez dans la bonne humeur et la convivialité, en intégrant une commission :

- Piste
- Semi-marathon
- Communication
- Partenariat
- Hors Stade / Loisirs
- Boutique Matériel

Un principe : pas de réunion sans repas !



Sans bénévoles, sans juges pas de compétition :
Un athlète ne peut pas participer sans bénévoles pour organiser,
sans juges pour être jugé

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'Entente Athlétique Mâconnaise (EAM) est un club d'athlétisme affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). A ce titre, il permet la pratique de toutes les disciplines de l'athlétisme et autorise la participation à toutes ses compétitions officielles nationales et internationales.

1. Inscription

La saison d'athlétisme commence le 1er septembre et s'achève le 31 août de l'année suivante.

L'adhésion à l'EAM nécessite :

- la fiche d'inscription dûment renseignée
- le règlement de la licence d'athlétisme
- le certificat médical ou le questionnaire de santé FFA

Le montant de la licence est fixé chaque année par le Comité Directeur de l'EAM (CD).

Il comprend la cotisation interne nécessaire au fonctionnement du club et les cotisations reversées à la FFA, la ligue régionale (LABFC) et le comité départemental (CDA71).

Il est accordé une réduction de 50 € pour les familles de 3 licenciés.

Toute cotisation versée au club est définitivement acquise, aucun remboursement de cotisation ne pouvant être exigé en cas de démission ou d'exclusion en cours d'année.

La fiche d'inscription devra être complétée et visée par l'athlète ou un responsable légal. La signature de l'athlète ou du responsable légal sur la fiche d'inscription vaudra approbation du règlement intérieur et engagera l'athlète pour la saison en cours. Seule la fiche remplie intégralement et avec exactitude sera acceptée.

Deux séances d'essai sont possibles avant l'inscription sur autorisation de l'entraîneur.

Une personne n'ayant pas réglé la licence ou n'ayant pas fourni de certificat médical (ou de questionnaire de santé) n'aura pas le droit de participer aux entraînements ou aux compétitions.

2. Assurance

L'assurance liée à la licence couvre chaque athlète dans le cadre du contrat fédéral en vigueur souscrit. Une assurance facultative est proposée par la FFA lors de l'établissement de la licence.

Le club se dégagera de toute responsabilité pour tous les vols survenus pendant les entraînements ou les compétitions.

3. Entraînements

Lors des entraînements il est formellement interdit à tout athlète mineur de se servir d'un engin de lancer (Poids / Disque / Javelot / Marteau) seul sans autorisation ou hors de la présence d'un dirigeant.

Après l'entraînement, le matériel doit être rangé à sa place par les derniers utilisateurs.

Il est également interdit de marcher en chaussures de ville ou de fumer dans les Salles ou Gymnases mis à disposition par la Ville de Mâcon.

Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite dans le cadre des activités du club.

4. Responsabilité

Le club est responsable des athlètes mineurs pendant les périodes d'entraînements. En dehors de ces périodes d'entraînements, ils repasseront automatiquement sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs. Ces derniers se devront d'accompagner leurs enfants jusqu'au lieu de rendez-vous et de s'assurer de la présence des entraîneurs. A défaut, le club ne pourra être tenu responsable si des athlètes mineurs ne se présentent pas aux séances d'entraînements et s'ils repartent seuls. Les parents ou tuteurs devront également aller chercher les enfants là où ils les ont amenés.

5. Equipement

Un athlète ne sera accepté qu'en tenue de sport adaptée et avec des vêtements de circonstances : short, collant, survêtement, chaussures spécifiques (de type running, propres pour le gymnase, chaussures à pointes) et éventuellement imperméable, gants et bonnet.

6. Compétitions

La participation aux entraînements sous-entend la participation aux compétitions.

Pour les Championnats individuels, il importe que chaque sociétaire participe aux Championnats de Saône & Loire et à toute compétition à laquelle il serait qualifié.

Un athlète qualifié à un Championnat officiel ne peut en aucun cas participer à la même date à une autre épreuve sans l'accord du CD.

Pour les Championnats par équipes (Championnats de France des Clubs) tout athlète retenu dans l'équipe est tenu de participer (sauf cas de force majeure) sous peine de sanctions pouvant aller du blâme à l'exclusion temporaire ou définitive.

Les athlètes scolarisés doivent obligatoirement représenter leur établissement lors des championnats scolaires (UNSS ou UGSEL).

Lors des compétitions officielles, le port du maillot du club est obligatoire dans toutes les disciplines : piste, cross, salle, courses hors stade et nature.

7. Déplacements aux compétitions

Les frais de déplacements pour les épreuves officielles nationales sont pris en charge par l'EAM. Exceptionnellement, le CD pourra autoriser le remboursement d'autres compétitions sur demande motivée.

Les frais de déplacement comprennent le transport, l'hébergement et les repas.

Les frais engagés par des personnes amenées à utiliser leur véhicule personnel (en l'absence d'autre moyen de transport) seront remboursés sur une base déterminée par l'administration :

<https://www.associations.gouv.fr/frais-non-rembourses-des-benevoles.html>

Les maximums de remboursement de l'hébergement et des repas par personne sont les suivants :

23 euros d'hébergement

12 euros de repas

5 euros de petit déjeuner

8. Comportements et sanctions

Le CD se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout adhérent suivant la gravité des faits qui lui sont reprochés.

Pour tout acte de vandalisme ou de vol causé par un adhérent, les frais occasionnés devront être remboursés par l'adhérent.

Fichiers informatiques et droit à l'image

Les fichiers informatiques du club seront réservés à un usage interne. Ils ne seront en aucun cas transmis à des fins publicitaires. En référence à la délibération du 10 juin 2010, la CNIL dispense de la déclaration des données personnelles des membres et donateurs, tous les organismes à but non lucratif (dont le club de l'ACBP).

Des photos individuelles ou de groupes sont nécessaires à la vie du club : presse locale, bulletin interne, calendrier, site internet. Ces images ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

En adhérant au club, les athlètes et les parents d'athlètes acceptent cette clause particulière du règlement, sauf s'ils mentionnent expressément leur désaccord sur le bulletin d'inscription.

Comment construire ensemble l'avenir du club :

- Être athlète
- Être bénévole ponctuellement ou régulièrement
- S'investir dans une commission
- Juger
- Accompagner sur les compétitions
- Encourager
- Devenir partenaire



Stade Marie-José PEREC
Espace Sportif et Loisirs Antoine GRIEZMANN
Avenue Paris 2024 - 71 000 Mâcon
www.eamacon.com
eam.ententeathletiquemacon@gmail.com